



Poser des congés payés sans perdre un mi-temps thérapeutique

Par **Nini**, le **25/03/2012** à **19:20**

Bonjour,
Mon compagnon est en mi-temps thérapeutique depuis le mois de mars 2012.
Il avait acquis 32 jours de congés payés à plein temps en 2011 et n'a pas pu les poser car il était en arrêt de maladie de juin 2011 à mars 2012.
Aujourd'hui, il est dans l'obligation de poser ses congés payés avant la fin du mois de mai 2012 pour ne pas les perdre en sachant qu'il est actuellement en mi-temps thérapeutique jusqu'au 15 avril 2012 (mi-temps qui risquerait d'être prolongé vu son état de santé).
Il souhaiterait savoir :
1 - Quand doit-il poser ses congés payés pour ne pas les perdre et continuer à bénéficier de son mi-temps thérapeutique? Donc,
2 - Pourra-t-il reprendre son travail en mi-temps thérapeutique après avoir utilisé ses congés payés?
Après lecture de l'un des posts de votre forum par yannouu, Nous n'avons pas compris comment seront calculés ses congés payés :
a - Suite à son arrêt de travail et,
b - Suite à son mi-temps thérapeutique?
Nous vous remercions à l'avance pour vos réponses car, après avoir cherché sur votre site et sillonné la toile, rien ne semble correspondre à notre problématique.
Ayant vu que vous avez des superviseurs et des membres actifs qui s'intéressent à nos problèmes et essaient de nous renseigner au plus précis, je me suis inscrite dans ce forum et y ai mis mon post.
Merci encore et à bientôt,
Nini

Par **pat76**, le **26/03/2012** à **20:41**

Bonjour
Que votre conjoint pose ses congés payés dès maintenant. Il ne pourra pas prendre plus de 24 jours ouvrable à la suite.
Peu importe qu'il soit en mi-temps thérapeutique.
Tant que le médecin du travail n'aura pas donné l'autorisation d'une reprise

à plein temps, l'employeur devra maintenir le mi-temps thérapeutique et cela même après les congés payés.